



GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Appui aux Initiatives pour l'Emploi des Jeunes et la Cohésion Sociale en Côte d'Ivoire

Dans le cadre du

Programme Régional Emploi Jeune et Cohésion Sociale

Document de Projet

Brève description

Le présent Projet d'Appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme Régional pour la Cohésion Sociale et l'Emploi des Jeunes en Afrique Subsaharienne » initié par le Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Financé par l'Espagne, il a pour but de contribuer à l'établissement d'un cadre favorable à la promotion et la création d'emplois décents pour des jeunes hommes et femmes en vue de garantir leur insertion socio-économique ainsi que leur participation aux chantiers du relèvement communautaire, de la réconciliation et la cohésion nationale, de la consolidation de la paix et du développement de la Côte d'Ivoire.

L'appui vise principalement à renforcer les initiatives nationales en faveur des jeunes en matière d'insertion professionnelle et socio-économique, et de création d'emplois pour les jeunes hommes et femmes. Cette action s'inscrit dans la dynamique de reconstruction post-conflit du pays.

Les interventions du Projet seront réalisées à travers deux principales composantes :

- Renforcement des capacités nationales en matière d'insertion professionnelle et d'emploi jeune;
- Appui aux initiatives nationales d'insertion professionnelle et d'emploi jeune.

ATM

Effets de l'UNDAF:

- Institutions nationales et locales, et organisations de la société civile, restaurées sur le territoire national et capacités de bonne gouvernance renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme;
- Capacités du gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire renforcées;
- Paix consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme.

Effet escompté du projet: L'accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenus (AGR) est amélioré pour les jeunes hommes et femmes qui de plus en plus s'autoréalisent et contribuent au développement local et à la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Indicateurs d'effet:

- Nombre de jeunes ayant un emploi décent ou développant une AGR selon le sexe;
- Nombre de microprojets/microentreprises (fédérateurs et générateurs d'emplois et/ou de revenus pour les jeunes) financés et économiquement viables.

Produits escomptés:

- Capacités des institutions et structures de l'Etat, des collectivités locales, des organisations de jeunesse et du secteur privé à développer la politique et stratégie nationales pour l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes renforcées;
- Deux (2) mécanismes techniques et financiers pilotes d'insertion professionnelle et de création d'emplois pour les jeunes consolidés;
- Deux mille (2000) jeunes hommes et/ou femmes bénéficient d'un appui à un emploi et/ou à une AGR.

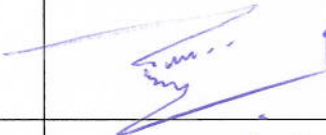

Partenaires de mise en œuvre:

- Gouvernement de Côte d'Ivoire : Ministères techniques (Plan et Développement, Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Jeunesse, Intérieur) et Structures nationales d'insertion professionnelle et socioéconomique des jeunes
- Collectivités décentralisées
- Associations et fédérations de jeunes, ONG locales et internationales
- Secteur privé
- Partenaires internationaux: ONUDI, BIT, Banque Mondiale

Financement: PNUD

<p>Titre du projet: Appui aux initiatives pour l'Emploi des Jeunes et la Cohésion Sociale en Côte d'Ivoire</p> <p>Numéro du projet: CIV000xxxxx</p> <p>Durée du projet: 24 mois (initialement)</p> <p>Modalité de gestion: DEX</p>	<p>Budget hors ISS : 2 325 000 USD</p> <p>Frais de Services Généraux de Gestion (ISS): 175 000 USD</p> <hr/> <p>Budget Total : 2 500 000 USD</p>
--	---

Approuvé par:

AU NOM DU	SIGNATURE	DATE	NOM/TITRE
GOVERNEMENT DE COTE D'IVOIRE		11 AOUT 2009	Antoine Bohoun Bouabré Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
BUREAU PAYS PNUD		12/8/2009	André Carvalho Directeur Pays



AMB

SECTION 1 : DESCRIPTION NARRATIVE

I. Analyse de la situation et justification du Projet

Les crises économiques, sociales et politiques des dernières décennies ont eu un impact négatif sur le développement des pays africains. Elles ont, entre autres choses, affaibli la capacité de ces pays à offrir des opportunités d'emplois décents aux jeunes. Cette période a été caractérisée par l'existence de conflits armés dans la plupart des pays Ouest africains qui n'ont pas ou ne disposent que de peu de moyens pour répondre au chômage des jeunes.

On estime que 62 pour cent (62%) de la population en Afrique est âgé de moins de 25 ans, alors que le taux de chômage dans cette catégorie de la population se situe autour de 19,5 pour cent (19.5%). Au nombre des facteurs expliquant les difficultés pour les jeunes à entrer sur le marché de l'emploi, on cite notamment, l'absence d'informations, le déficit en termes d'accès au microcrédit, l'insuffisance de qualification et le manque d'expérience de travail.

Dans la sous région ouest africaine, même si de nos jours, des conflits armés internes sont « maîtrisés » et que la croissance économique est revenue avec, en moyenne 5 pour cent (5%) de taux de croissance, au cours des 10 dernières années, il faut admettre que ces pays demeurent confrontés à d'énormes défis dont celui de l'emploi des jeunes. Il faut signaler en effet, que l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale et la création d'emplois a été marginal, l'indice de la pauvreté en Afrique ayant augmenté de 44% en 2000 à 47% en 2006. L'accroissement de la pauvreté augmente l'incapacité de la population en âge de travailler, notamment les jeunes si bien que, leur chômage alimente les conflits et la criminalité, qui tous deux, à leur tour, accroissent encore plus le chômage. Par conséquent, la création d'emplois constitue un outil clé pour la prévention des conflits.

Au regard de la situation de conflit que traversent certains pays de la sous région, allant de la Guinée Bissau à la Côte d'Ivoire, avec le recrutement transfrontalier de jeunes gens dans des groupes armés, la circulation illicite des armes légères et de petits calibres, l'établissement des points de contrôle illégaux et le trafic de drogue, il est judicieux d'aborder la question de l'emploi des jeunes selon une approche régionale.

La crise sociopolitique vécue par la Côte d'Ivoire a eu de nombreuses conséquences sur la situation de la jeunesse ivoirienne qui représente les deux tiers de la population totale. De façon spécifique 51% de la population à moins de 18 ans et 43% de cette population se situe dans la classe d'âge de 15 à 35 ans. La crise du 19 septembre 2002 a accentué la vulnérabilité de la population, a détérioré le tissu social et limité l'accès aux services publics et sociaux de base. Le taux de pauvreté est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002 et à 45% en 2005 selon les estimations de la Banque Mondiale. L'Indice du Développement Humain (IDH) a régressé (0,427 en 2000 à 0,415 pour un classement de 164 sur 177 pays en 2006). Le taux de chômage urbain avoisine 40% de la population active constituée majoritairement de jeunes.

Les Stratégies envisagées par la Côte d'Ivoire en matière de promotion de l'emploi ont fait l'objet de différents plans en 1991 et 1995. Le Plan National de l'Emploi adopté en 1995 pour faire face au chômage grandissant, notamment celui des jeunes diplômés et les femmes avait pour objectifs, la révision du Code du travail et le renforcement du rôle des nouvelles institutions publiques intervenant dans le champ formation – emploi. La révision du Code du travail a permis de rendre le marché du travail plus flexible. Cette mesure réglementaire a été renforcée par un ensemble de programmes d'emplois exécutés par les structures publiques que sont l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle (AGEFOP) et le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP).

Le Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux (PIJR) et le Programme Spécial d'Insertion des Femmes (PSIF) de l'AGEPE ont généré au total 1145 emplois. De plus, 575 sur 884 diplômés formés par l'AGEFOP ont été embauchés sur la période de 1995 à 1999.

Le Projet d'Appui à la Formation de la Population Active (PAFPA) exécuté par le FDFP a permis de former 96 535 bénéficiaires améliorant ainsi leurs revenus. De plus, depuis 2001, 39 projets d'insertion mis en place par le FDFP ont été initiés au profit de 2 396 bénéficiaires dans les domaines de l'artisanat, de l'élevage, de la production agricole, etc.

AMS

La mise en place des Fonds Sociaux Nationaux a permis d'exécuter des programmes d'emplois en faveur de populations cibles (Jeunes, Femmes, déflatés du secteur privé et du public, etc.). Le nombre d'emplois visés, largement en dessous des attentes des populations, était estimé à 29 000. Cette estimation est ramenée à près de 23 000 en raison de la non exécution du programme à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO, près de 6 000 emplois attendus). En outre, l'exécution de ces fonds a rencontré certaines difficultés dont les conditions drastiques d'éligibilité et d'accès au financement, les dynamiques contradictoires de création d'emplois, l'inexistence d'une politique d'encadrement du crédit et du suivi des bénéficiaires, un faible taux de recouvrement (9,5% sur 24 milliards de FCFA mobilisés) et enfin l'impossibilité de connaître avec exactitude le nombre d'emplois créés.

Les insuffisances des politiques d'emploi ont conduit à une situation très préoccupante qui se caractérise par : (i) un cadre institutionnel peu favorable à l'emploi; (ii) un cadre d'observation et de suivi du marché du travail inefficace; (iii) un cadre macro-économique ne prenant pas en compte l'emploi comme objectif prioritaire; (iv) une main d'œuvre peu qualifiée; (v) des difficultés d'insertion des demandeurs d'emplois dues principalement au décalage entre les formations reçues et les besoins de l'économie; (vi) une politique de promotion de l'auto emploi inefficace, (vii) une discrimination dans l'accès à l'emploi pour les groupes vulnérables; (viii) une précarité de l'emploi : 39% des employés n'ont pas de contrat et 13% ont un contrat verbal; (ix) une forte proportion de travailleurs occupant des emplois à faible rémunération (53,6% des revenus salariaux sont en dessous du SMIG); (x) la persistance du phénomène du travail des enfants ; (xi) une faible productivité du travail due à la forte prévalence du VIH/sida, aux difficultés de transport et de logement, et aux mauvaises conditions de travail.

En 2002, avant la crise, on estimait à environ 4,4 millions le nombre de personnes en difficulté vis-à-vis de l'emploi dont 918450 chômeurs au sens large et 3 483 147 de sous-employés et ceux qui sont rémunérés en dessous du SMIG¹. Le chômage était plus élevé chez les jeunes : environ 85% de l'ensemble des chômeurs. La faible qualification de la main d'œuvre rendait encore plus difficile son insertion dans le tissu économique.

Le chômage des jeunes, facteur d'accroissement du sentiment de désespoir et de la perte de l'estime de soi, dans le contexte de la crise survenue le 19 septembre, a contribué à l'exacerbation de l'état d'incivisme favorisant entre autres, l'apparition d'activités illégales et la formation de groupes d'auto défense ou milices.

En conséquence, la croissance alarmante du chômage, en particulier chez les jeunes, est un sujet de préoccupation que la Côte d'Ivoire partage avec les autres pays de la sous région. D'ailleurs, une étude du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest publiée en 2006, a établi la corrélation entre le chômage des jeunes, la pauvreté de cette catégorie de population, l'exclusion sociale et leur vulnérabilité au recrutement pour des activités illégales et les conflits violents.

Face à cette situation, il est urgent d'aborder la problématique de la jeunesse ivoirienne en termes d'enjeux post-conflit par la mise en œuvre de stratégies et de politiques multisectorielles dynamiques et systémiques capables de contribuer à l'édification d'une société basée sur le triptyque « Paix, Démocratie et Développement ». En Côte d'Ivoire, cette approche reste et demeure une nécessité absolue. Et cela, dans la dynamique de reconstruction post-conflit.

En outre, Le présent projet d'appui aux initiatives pour l'emploi jeune et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire vise à consolider les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), notamment en matière d'appui à la relance et à la diversification des activités au profit des jeunes.

¹ Le SMIG mensuel en Côte d'Ivoire est de 36 607 FCFA (Source : AGEPE - 2002)

AMS

Initié par le Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et cofinancé par l'Espagne, le « Programme Régional pour la Cohésion Sociale et l'Emploi des Jeunes en Afrique Subsaharienne »² vise à adresser la question de l'emploi des jeunes sous l'angle de : (i) la réforme de la Politique et du cadre réglementaire du marché de l'emploi, (ii) l'amélioration du cadre juridique et fiscal en vue de favoriser l'accès des jeunes au service financier pour la création d'entreprises, (iii) l'harmonisation des politiques/réglementations entre Gouvernement, institutions nationales et structures décentralisées, (iv) la capacité nationale d'analyse des informations portant sur le marché du travail et à les prendre en compte dans la formulation de Politique, (v) l'amélioration des résultats des programmes gouvernementaux existants à l'endroit des Jeunes, (vi) la baisse de la migration des zones rurales vers les taudis des zones urbaines, (vii) la réduction ??? de l'exclusion des jeunes à l'accès aux ressources de Production : Terre, crédit, (viii) la levée des obstacles structurels, sociaux et culturels à l'accès des jeunes à la formation et l'emploi, (ix) la capacité du système éducatif à former les jeunes et personnes vulnérables à l'emploi, (x) la qualité et la pertinence de la formation à l'employabilité, (xi) la croissance du nombre jeunes entrepreneurs dans les communautés locales en vue d'en faire des modèles à suivre, et (xii) l'emploi des jeunes dans un contexte post-conflit.

Les interventions du présent Projet s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional en vue de renforcer les capacités nationales et d'appuyer les initiatives en cours en matière en matière d'insertion professionnelle et socio-économique, et de création d'emplois pour les jeunes hommes et femmes en Côte d'Ivoire.

II. Objectifs

Objectif général: Contribuer à l'établissement d'un cadre favorable à la promotion et la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes en vue de renforcer la cohésion sociale et le développement en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques:

1. Renforcer les capacités des institutions nationales et des organisations spécialisées à développer une politique nationale pour l'emploi des jeunes et à assurer la prise en compte de la problématique de l'emploi jeune dans les plans et programmes/projets de développement socio-économique;
2. Appuyer la mise en œuvre, au niveau national, d'initiatives d'insertion professionnelle et socio-économique génératrices d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes;
3. Faciliter au niveau des jeunes hommes et femmes l'émergence d'activités génératrices de revenus en vue de leur autoréalisation et leur participation au développement socio-économique local et à la consolidation de la paix.

III. Stratégie d'intervention

La stratégie de la mise en œuvre de ce Projet reposera sur l'essence du caractère transversal de la thématique de la Jeunesse. De ce fait, la question des Jeunes est prise en compte dans tous les axes stratégiques d'intervention du PNUD : Pauvreté, Gouvernance, Prévention de crise et Relèvement ; ceci à travers : (i) le renforcement de capacités institutionnelles et l'appropriation nationale; (ii) l'établissement ou le renforcement du partenariat entre le Gouvernement, les Bailleurs de Fonds, les Partenaires au développement, les Organisations de la société civile et le Secteur Privé; (iii) la mobilisation de ressources et la coordination des interventions, et (iv) la promotion de modèles de programmes de développement réussis.

² Programme régional « Programme Régional pour la Cohésion Sociale et l'Emploi des Jeunes en Afrique Subsaharienne » initié par le bureau régional du PNUD pour l'Afrique mis en œuvre dans 12 pays (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Liberia, Lesotho, Malawi, Mozambique, Sénégal, et Sierra Leone) en collaboration avec le gouvernement des pays hôtes, le BIT, l'ONUDI, le secteur privé, les ONG, les institutions académiques et de recherche, et autres Partenaires au développement

AMB

Les actions du présent Projet s'inscrivent dans le cadre de l'appui à la stratégie nationale et des initiatives régionales en matière de promotion de l'emploi jeune et de cohésion sociale en situation post-conflit. Ces actions se fonderont sur les axes stratégiques suivants:

a- La participation des jeunes et leur implication à toutes les étapes du cycle du projet

Le Projet va favoriser la participation active des jeunes en les associant à sa mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des interventions. Cette stratégie favorisera l'appropriation par le groupe cible, tout en partageant les bénéfices, mais aussi les obligations inhérentes à l'exécution du projet.

Cette approche permettra ainsi de renforcer les capacités des jeunes hommes et femmes bénéficiaires, de générer des compétences en leur sein, d'acquiescer de la confiance et de réaliser leurs aspirations. Il s'agit à travers de garantir des opportunités maximales pour permettre aux jeunes bénéficiaires de participer en tant qu'agents actifs du changement dans tous les aspects de leur vie et à tous les niveaux de prise de décision.

A l'effet d'avoir un support référentiel qui pourrait sous-tendre ce cadre stratégique participatif, le projet facilitera la création d'espaces d'échanges regroupant autorités gouvernementales et locales, organisations de jeunesse et autres acteurs impliqués dans l'emploi jeune. L'organisation d'un forum national des jeunes de Côte d'Ivoire relatifs aux enjeux, défis et perspectives de la problématique emploi jeune en situation post-conflit pour servir d'espace d'affirmation de la volonté des jeunes et d'appropriation sera encouragée.

b- La recherche de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives entreprises au niveau national et dans la sous région dans le domaine de l'emploi jeune

Il s'agit à travers le Projet de faciliter la cohérence des interventions des différents partenaires et de développer des synergies d'action entre les programmes/projets nationaux et régionaux en cours en réponse à la crise de l'emploi jeunes. La prise en compte des expériences de terrain et leur exploitation pourront aider à la mise en œuvre dudit projet. Ainsi, les interventions de ce projet seront basées sur les expériences des projets/programmes d'insertion et de réinsertion en cours dans le pays. Il s'agit principalement du projet pilote de réinsertion des jeunes à risque en situation post conflit et du projet pilote de formation et d'insertion professionnelle des jeunes basé sur un dispositif d'insertion par l'activité économique, actuellement en cours de réalisation par la Plateforme de Service. Par ailleurs, des actions synergiques seront développées au cours de la mise en œuvre du projet avec le Programme pluridisciplinaire de promotion d'un emploi productif et d'un travail décent pour les jeunes dans les pays de l'Union du Fleuve Mano. Au surplus, des expériences des pays de la sous région serviront également de base pour la mise en œuvre du Projet.

A cet égard, le Projet pourrait jouer un rôle catalytique en matière de mobilisation de ressources financières et techniques pouvant permettre l'extension et le renforcement des initiatives nationales en cours menées par des structures publiques ainsi que par des partenaires impliqués dans le domaines et des réseaux et organisations de jeunesse en Côte d'Ivoire.

c- Le renforcement de capacités nationales et institutionnelles

Le Projet va œuvrer au renforcement des capacités des institutions et structures nationales impliquées dans la promotion d'emploi jeune (organisations gouvernementales, collectivités décentralisées, associations de jeunesse, ...).

Concrètement, cet axe prendra en compte l'assistance technique à fournir aux structures concernées afin de leur permettre de disposer de moyens conséquents pour développer la politique nationale et mettre en œuvre des programmes capables de générer des emplois décents pour les jeunes et faciliter ainsi leur insertion professionnelle, économique et sociale. Aussi ce volet contribuera-t-il à mettre à disposition des outils stratégiques de planification, de gestion et de suivi-évaluation dans un souci de pérennisation des interventions et d'appropriation nationale.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur le plaidoyer aux fins de contribuer au renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de la politique nationale de l'emploi jeune. Il s'agit de faciliter la formulation ou la ratification et la vulgariser tous les instruments stratégiques en faveur des jeunes

AMS

(textes de loi, charte, document d'orientation...). Ces outils auront l'avantage de prendre en considération les besoins et aspirations de la jeunesse, la reconnaissance de leur potentiel, les opportunités d'emploi jeunes et leur prise en compte comme acteurs de développement.

d- Le partenariat avec le secteur privé

Le Projet va susciter une plus grande prise de conscience parmi les organisations d'employeurs notamment le secteur privé au sujet des problèmes associés à l'entrée des jeunes sur le marché du travail, pour une meilleure compréhension des enjeux de l'emploi des jeunes. Dans cette perspective, un partenariat étroit entre Gouvernement, Organisations patronales et Structures de jeunesse sera renforcé pour une meilleure coordination, planification et programmation de politiques destinées à promouvoir l'emploi jeune.

e- La création d'espaces multiples pour la participation des jeunes en activant les structures décentralisées sur l'ensemble du territoire

La déconcentration des interventions visées par le Projet permettra une meilleure implication et l'appropriation des collectivités territoriales en vue d'atteindre une frange importante de la jeunesse ivoirienne. En outre, le renforcement ou la mise en place de conseils régionaux jeunes en vue de fournir une plateforme de coordination institutionnalisée aux ONGs en faveur de la jeunesse et un outil dirigé par les jeunes pour promouvoir et réfléchir de façon permanente sur les besoins, défis et aspirations de la jeunesse.

L'engagement aussi bien des jeunes que des collectivités décentralisées va constituer un dispositif en faveur de la création d'un environnement propice à la cohésion sociale et au développement local. A cet effet, les collectivités territoriales auront un rôle à jouer dans la prise en compte programmatique de la problématique de l'emploi jeune de la politique sectorielle du développement local, à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture...

f- L'approche combinée communautaire et le renforcement de la réconciliation et la cohésion nationale

Le Projet adoptera une approche communautaire et viendra en appui aux communautés locales en vue de garantir l'insertion réussie et durable des bénéficiaires directs dans les communautés d'installation en vue de contribuer au développement local et de favoriser ainsi le renforcement de la cohésion sociale.

L'approche individuelle consistera à appuyer chaque jeune homme ou femme bénéficiaire en particulier ou à travers une association collective dont il/elle est membre en vue de son insertion économique. Au total, l'approche globale de création d'emploi jeune capable d'assurer les liens entre l'insertion du jeune dans le monde du travail, la réconciliation nationale et la culture de la non-violence sera encouragée.

Un accent sera également mis sur certaines qualités comme la discipline, le sens du civisme, la capacité organisationnelle chez les bénéficiaires, desquelles se dégage un sens particulier de la solidarité, qualités qui devront être maximisées par les jeunes dans le cadre de la stratégie de l'emploi jeune et de cohésion sociale.

g- La prise en compte de l'égalité entre l'homme et la femme dans l'appui à l'insertion professionnelle et à l'emploi jeune

Le Projet d'appui s'assurera que toutes ses composantes répondent aux besoins aussi bien des jeunes hommes que des jeunes femmes. Le principe de l'inclusion qui appelle à la construction d'un nouveau rapport de justice sociale, doit donc aussi être abordé dans une optique d'équité entre le jeune homme et la jeune femme.

AMS